

Règlement particulier du **BADAFOND 2022**

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **(à compléter)** et sous le nom « **BADAFOND 2022** ». Il se déroule les 2 avril 2022 et 3 avril 2022 au Complexe Sportif Michel Poirier – Avenue Henri Poirier à Etampes, sur 5 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition au jour de l'inscription au Tournoi.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Alice ALCOURT**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Tout participant au BADAFOND 2022 devra se conformer aux mesures sanitaires en vigueur au jour du Tournoi que cela soit la présentation du Pass Sanitaire valide, du port du masque au sein du Complexe Sportif, du respect des gestes barrières.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **BADAFOND 2022** est un tournoi National Sénior qui s'adresse à tous les joueurs de catégories « cadet » ; « Junior » ; « Sénior » ; « Vétéran ».
- 2.2 Les séries proposées sont : R4-R5/ R6-D7/ D8- D9/ P10- P11-P12-NC dans les tableaux de DH, DD & DX.
- 2.3 Les tableaux DH & DD se joueront le samedi jusqu'aux finales et le tableau DX se jouera le dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x).
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit
 - 2.6.1 De fusionner des tableaux
 - 2.6.2 Et/ou de mettre en place une poule unique de type Championnat en lieu et place d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est le 03 / 03 / 2022 inclus (le cachet de la poste faisant foi). Les joueurs joueront dans les tableaux correspondants à leur CPPH au 24 /03 / 2022.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée 24 / 03 / 2022.
- 3.3 La fiche d'inscription et le règlement
 - 3.3.1 Par chèque à l'ordre de « **CLUB DE BADMINTON D'ETAMPES** », sont à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante :

Nicolas NGUYEN-VAN-MUI
2bis rue de la Vallée aux Loups
91150 Ormoy-La-Rivière

3.3.2 Par voie électronique (eBad, etc.)

Un courriel de confirmation est envoyé à réception du règlement.

- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi)
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **17€** pour **1 tableau**, **22€** pour **2 tableaux**.
- 3.6 Le surclassement est autorisé dans les séries supérieures mais est soumis à validation du juge arbitre et du comité d'organisation et dans le respect des règlements de la FFBad et de LIFB
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 22h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **BADAFOND 2022** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - ▶ Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire dans le délai imparti par le juge arbitre.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles seront disponibles sur la page Facebook du Club de Badminton d'Etampes. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est RSL3.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes minimum**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute en jeu, mais est compté en Let une fois au service.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers d'équipe, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **BADAFOND 2022** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.